

MODE D'EMPLOI

ENTREPRISES DE SERVICES

COMMENT BIEN GÉRER L'ÉLECTRICITÉ POUR UNE MEILLEURE RENTABILITÉ ?



Agissons
pour maîtriser
l'énergie

SOLUTION 1

CLIMATISATION

MISEZ SUR UNE CLIMATISATION ÉCONOME ET OPTIMALE

1^{ER}

postes de dépense
d'électricité au sein des
entreprises.

Une baisse de 1°C, dans
un local, engendre une
surconsommation du
système de climatisation
de **12 À 18 %**



SOLUTION 3

ÉCLAIRAGE

OPTIMISEZ TOUS VOS ÉCLAIRAGES

3^{ÈME}

postes le plus
énergivore en
entreprise. En cause,
des luminaires de
type fluorescent et
incandescent,
consommateurs
d'électricité.



SOLUTION 2

BUREAUTIQUE

OPTEZ POUR DE BONNES PRATIQUES BUREAUTIQUES

2^{ÈME}

postes de consommation
le plus énergivore en
entreprise. Les onduleurs,
en particulier, génèrent
d'importantes consommations,
dues aussi à la présence
fréquente d'un « local
serveur » climatisé.



SOLUTION 4

TRAVAUX

FAITES DES TRAVAUX D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE CIBLÉS

78%

des
bâtiments tertiaires
n'ont pas installé la
ventilation mécanique
contrôlée (VMC).

Pourtant, celle-ci permet
d'améliorer la qualité de
l'air intérieur et évite les
moisissures.



SOLUTION 1



• Choisir le bon système de climatisation

- > Choisir un système de classe **A+++**
- > Pour une ou plusieurs pièces : le split-system
 - Le « **mono-split** », pour une seule pièce, type entrepôt ou un plateau en « open-space ».
 - Le « **multi-split** », pour les bâtiments de moyenne dimension, cloisonnés par plusieurs pièces type : bureaux, hôtels, restaurants. La température peut être régulée pièce par pièce.
- > Pour des locaux cloisonnés de plus grandes dimensions (bureaux, hôtellerie, etc.) : la **climatisation centralisée**.



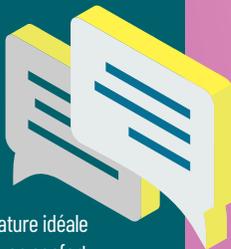
• Bien installer et entretenir le système de climatisation

- > Grâce à un entretien annuel obligatoire : optez pour un **contrat de maintenance** dès l'achat.
- > Choisir le **bon emplacement** pour le **condenseur** (l'unité située à l'extérieur des locaux) : éviter une exposition à un ensoleillement direct, au vent, un condenseur trop proche.
- > Éliminer tous les obstacles pouvant **gêner l'évacuation de l'air chaud** (mur, végétation...)



• Communiquer en interne sur ces bonnes pratiques

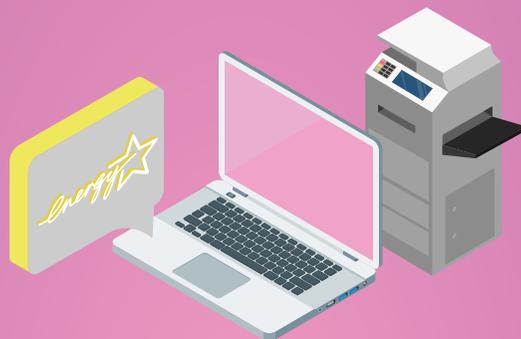
- > Abaisser la température à **24°C**, et pas moins ! C'est la température idéale en entreprise pour éviter le gaspillage d'électricité, sans perdre en confort.
- > **Éteindre la climatisation** en partant le midi ou le soir. Pour les bâtiments lourds à forte inertie, décaler le point de consigne, en passant par exemple de 25°C à 28°C.
- > **Fermer portes et fenêtres** dans une pièce climatisée pour éviter de surconsommer de l'énergie.



Le syndrome des bâtiments malsains !

Sur le lieu de travail, ce sont les symptômes découlant d'une climatisation défectueuse (troubles ORL, oculaires ou cutanés, maux de tête), etc.

SOLUTION 2



• Opter pour un matériel économe et performant

- > Préférer des **ordinateurs éco-conçus** à très basse consommation. Les ordinateurs portant le label « **Energy star** » consomment beaucoup moins que la moyenne.
- > Remplacer les postes fixes par des **ordinateurs portables** qui sont 50 à 80 % moins énergivores.
- > Privilégier les **imprimantes collectives**.



• Veiller à la maintenance des équipements :

- > **Changer le toner et le tambour** du photocopieur.
- > **Désencrasser les têtes d'impression** des imprimantes depuis un ordinateur.
- > Respecter les **misés à jour** des ordinateurs.

• Communiquer sur ces bonnes pratiques

- > Imprimer les documents en mode **recto-verso**, et en **noir et blanc** si possible.
- > **Éteindre le photocopieur** s'il n'est pas utilisé : il consomme 80 % de son énergie en mode veille.
- > Privilégier la **mise en veille des écrans** plutôt que l'affichage d'un économiseur d'écran, très consommateur d'énergie.
- > Aux heures de fermeture, **éteindre complètement les équipements** plutôt que de les laisser en veille. Un ordinateur en veille utilise encore 20 à 40 % de sa consommation en marche.
- > Attention aux économiseurs d'écran qui font appel à des graphismes 3D : ils peuvent consommer autant, sinon plus que le mode actif.
- > Utiliser des **multiprises à interrupteur** car la plupart des ordinateurs continuent à consommer, même à l'arrêt. Éteindre la multiprise en quittant son poste de travail.



Veiller à l'adhésion des salariés :

Indispensable pour réussir ses actions environnementales au sein de son entreprise !

SOLUTION 3



• Au quotidien, de bonnes pratiques

- > **Éteindre** les éclairages des bureaux **la nuit**.
- > Éteindre les lumières en quittant son bureau, lors d'une réunion ou à **la pause déjeuner**.
- > Ne pas utiliser sa lampe de bureau, si la **luminosité naturelle** est **suffisante**.



• Des actions durables

- > Remplacer les spots halogènes par des lampes à **LED** ou des lampes à **iodure métallique céramique à ballast électronique**.
- > Remplacer les ampoules classiques par des **ampoules basse consommation de classe A** minimum (ampoules fluo compactes ou des lampes Led de qualité).
- > Installer des **détecteurs de présence** dans les espaces occupés par intermittence.
- > S'équiper en **cellules photosensibles** pour faire varier l'éclairage, en fonction de l'apport de lumière naturelle.
- > Programmer l'**extinction automatique** de l'éclairage la nuit (et le week-end) dans les espaces de circulation et les bureaux.
- > Faire **nettoyer** régulièrement les **vitres**, les **lampes**, les abat-jours, etc.
- > Placer les postes de travail de façon à **profiter au mieux de la lumière naturelle**.
- > Nettoyer et faire **repeindre régulièrement** les locaux dans des **tons clairs**.

Le saviez-vous ?

Le coût de la consommation d'éclairage dépend du modèle d'ampoule choisi, de la puissance d'éclairage installée, du nombre de pièces éclairées en même temps et du temps d'éclairage.

SOLUTION 4



• Faire isoler

L'**isolation thermique** de la toiture et des murs permet :

- > une diminution de la température, jusqu'à **- 5 °C** à l'intérieur du bâtiment ;
- > une **réduction de la facture d'électricité, jusqu'à - 40 %** ;
- > d'améliorer l'**isolation acoustique** ;
- > la **longévité des locaux** : les menuiseries et les peintures intérieures auront une meilleure durée de vie ;
- > la **valorisation du bien** immobilier ;
- > une contribution de l'entreprise à la **préservation de l'environnement**.

• Installer des protections solaires

Les **toitures isolantes** ou réfléchissantes, auvent ou bardage pour les murs permettent de **limiter les apports de chaleur extérieure**, et donc de maintenir la **fraîcheur à l'intérieur** des locaux. Des **films solaires** collés sur les vitrages réduisent fortement la pénétration des rayons du soleil.

• Favoriser la ventilation naturelle

Elle favorise le confort des occupants par le rafraîchissement de la température ressentie et **limite le recours à la climatisation**. Elle assure une meilleure **qualité de l'air** intérieur et influe sur la santé des usagers. La **VMC** (Ventilation Mécanique Contrôlée) à double flux chasse l'air pollué et injecte de l'air pur prélevé de l'extérieur dans les locaux. Une aération indispensable pour disposer d'un espace de travail sain et d'un air non-vicié.



• Végétaliser les abords

Sur plus de 3m, la végétalisation permet **plus de fraîcheur**, un meilleur confort visuel et une réduction significative d'« îlots de chaleur » en milieu urbain. Tenez compte de la forme, de l'exposition du terrain, du type de plantes. Les endémiques sont plus robustes et adaptées à nos conditions climatiques.

Avez-vous pensé à la prime CEE ?

Votre fournisseur d'énergie peut vous aider à valoriser vos actions d'économie d'énergie éligible au dispositif CEE, en vous versant une « prime CEE ».

CEE

CONSOMMER MIEUX ET DÉPENSER MOINS C'EST FACILE À FAIRE

Comment se faire aider ?

Un Conseiller France Rénov' accompagne les entreprises dans une démarche d'économie d'électricité : visite énergie, audit énergétique, ateliers énergie,...

- *Informe et sensibilise toutes les entreprises, quelle que soit leur taille,*
- *Accompagne dans les projets liés à l'énergie : audit, étude de faisabilité, travaux, management de l'énergie, etc.*
- *Aide au montage du dossier de financement,*
- *Apporte un conseil technique et réglementaire.*

L'opération « TPE&PME gagnantes sur tous les coûts ! »

Il s'agit d'un accompagnement (12 mois) proposé aux établissements de moins de 250 salariés de l'industrie, de la distribution, de la restauration et de l'artisanat pour identifier notamment les pertes en énergie, et proposer un plan d'actions pour les réduire et réaliser des économies. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site.

3620 Dites «Energie» Service gratuit + prix appel

maitrison-lenergie.gp



avec



Fonds européen de développement régional



Programme en faveur de la Maîtrise de la Demande d'Énergie piloté par le comité MDE de Guadeloupe (DEAL, Région Guadeloupe, ADEME, EDF) et financé par l'Etat.